



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 26868

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur les perspectives de l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ). Cet office, créé par le chancelier fédéral Konrad Adenauer et le président français Charles de Gaulle l'année même de la signature du traité de l'amitié franco-allemande à l'Élysée, se voulait une traduction concrète de la coopération renforcée entre nos deux pays. Aujourd'hui, alors que sont célébrés les cinquante ans de l'amitié franco-allemande et par conséquent de l'OFAJ, la nécessité d'approfondir les liens qui unissent les enfants, les jeunes, et les responsables de jeunesse des deux pays est d'autant plus importante que l'avenir de l'Europe et le rôle moteur de l'amitié franco-allemande sont profondément remis en cause par certains. La relation franco-allemande doit être au contraire renforcée pour que ces deux pays puissent, en s'appuyant sur leurs jeunes et en les encourageant à devenir des citoyens européens, actifs et engagés, conduire l'Europe à relever les défis qui l'attendent. Alors que le président François Hollande avait déclaré vouloir faire de la jeunesse la priorité de son quinquennat, il lui demande quelles perspectives nouvelles attendent l'Office franco-allemand de la jeunesse et quelles missions lui seront confiées pour promouvoir les échanges et les partenariats entre jeunes Allemands et jeunes Français.

Texte de la réponse

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) a célébré son 50e anniversaire à Paris les 5 et 6 juillet 2013. Ces festivités ont constitué le point d'orgue de « l'Année franco-allemande : cinquantenaire du traité de l'Élysée ». Cette Année, qui a coïncidé avec le calendrier scolaire et académique, a permis de mobiliser les nouvelles générations en faveur d'une amitié franco-allemande scellée par le Chancelier Adenauer et le Général de Gaulle en 1963. Dans ce contexte, la déclaration intergouvernementale adoptée le 22 janvier à Berlin, au moment de la célébration des cinquante ans du Traité de l'Élysée, accorde une large place à l'OFAJ, dont elle salue (article 4) « l'excellent travail en faveur duquel nous renforçons notre soutien politique et financier pour lui permettre de s'adapter aux exigences nouvelles de nos sociétés ». Aux termes de leur déclaration commune du 22 janvier 2013, les gouvernements français et allemand ont également décidé d'abonder le budget de l'OFAJ à hauteur de 2 millions d'euros supplémentaires par an, après des décennies de stagnation. Ces moyens accrus permettront notamment à l'OFAJ de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage des jeunes, en lançant des programmes en faveur de la formation et de la mobilité professionnelles dans un « espace économique » franco-allemand toujours plus intégré, y compris en matière d'apprentissage et d'emploi. L'OFAJ n'abandonnera pas, pour autant, ses missions traditionnelles de soutien aux échanges de jeunes, soit dans le cadre scolaire, soit par le biais des jumelages de collectivités territoriales, soit par des rencontres initiées par le mouvement associatif, soit encore par des projets individuels (stages, etc). Les gouvernements des deux pays sont déterminés à oeuvrer à renforcer le dialogue entre les jeunes Français et Allemands, gage de la convergence à long terme de nos sociétés et de notre engagement conjoint en faveur de la poursuite de la construction d'une Europe unie et démocratique. Pour honorer le travail accompli par l'OFAJ depuis 1963, les deux Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, MM. REPENTIN et LINK, lui ont décerné le

Prix De Gaulle - Adenauer, le 5 juillet dernier en présence du Premier ministre. Ce prix, remis en alternance à Paris et à Berlin, a vocation à encourager les activités et à récompenser les mérites d'une personnalité ou d'une institution, française ou allemande, qui s'est particulièrement distinguée dans la coopération franco-allemande.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26868

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5171

Réponse publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8850